

Séance du 15 mai 2025

Présidence : M. Philippe Herminjard, président

Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Veyre et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport (2025/P10)

Rapport : Mme Sarah Tobler

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 10/2025, du 10 mars 2025, concernant la « Demande d'un crédit-cadre d'investissement de CHF 1'073'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026 - 2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey, des structures d'accueil de l'enfance, des infrastructures sportives de la Veyre et de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 444'200.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des écoles de Vevey ;**
2. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 245'000.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des structures d'accueil de l'enfance ;**
3. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 287'456.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des infrastructures sportives de la Veyre ;**
4. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 81'144.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements pour la réalisation d'un parcours sportif urbain ;**
5. **d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement de CHF 15'200.— pour les années scolaires 2025-2026 et 2026-2027 destiné à l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur de l'administration du Service de la famille, de l'éducation et du sport ;**
6. de financer **ces dépenses** par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissement » ;
7. d'amortir **les crédits demandés** selon les règles MCH2.

- 2 -

Ainsi délibéré en séance du **15 mai 2025**.

Adopté à une large majorité (un grand nombre d'abstentions) **tel qu'amendé**.

Pour extrait conforme le 16 mai 2025.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
Philippe Herminjard
Président



Carole Dind
Secrétaire

